

La détermination de la mort: matière à controverse

Roberto Andorno^a

^a Rechtswissenschaftliches Institut, Universität Zürich

Mors certa, hora incerta, dit l'adage latin: la mort arrive certainement à tous, mais nous ne savons pas à quel moment elle aura lieu pour chacun. Cette maxime reste, bien sûr, toujours valable. Cependant, dans le domaine spécifique des transplantations d'organes il semblerait qu'aujourd'hui nous devrions plutôt dire: *mors certa, hora certa* voire *certissima*. En effet, cette pratique a rendu impératif de déterminer l'instant précis où la mort se produit afin de procéder immédiatement au prélèvement des organes. Car il serait inacceptable de prélever les organes vitaux d'une personne qui n'est pas encore décédée afin de sauver la vie d'un autre individu.

Traditionnellement, la fin de la vie a été identifiée à l'absence de respiration et de circulation sanguine par arrêt cardiaque. Les nouvelles technologies ont conduit à une redéfinition de la mort, car on sait bien aujourd'hui que certains patients peuvent survivre à l'absence de mouvements respiratoires et à l'arrêt cardiaque au moyen d'une réanimation cardio-respiratoire. Cela fait que la mort ne peut plus être identifiée, d'une manière absolue, à l'arrêt cardio-respiratoire.

C'est surtout à partir du fameux rapport du Comité *ad hoc* de la *Harvard Medical School* de 1968 que l'arrêt irréversible des fonctions cérébrales s'est imposé comme critère décisif dans la détermination de la mort. Le recours à la notion de «mort cérébrale» a eu un succès fulgurant et a été rapidement adopté par les lois sur les transplantations d'organes de nombreux pays. La justification théorique de l'identification de la mort cérébrale à la mort tout court est a priori convaincante: si c'est l'encéphale qui gouverne le fonctionnement du corps comme un tout, son arrêt irréversible marque aussi la fin de l'individu.

Or, depuis près d'une quinzaine d'années, la notion de mort cérébrale est remise en cause par nombre d'experts qui la jugent fautive en ce que notamment elle est fondée sur des raisons purement utilitaires et non scientifiques.

On soutient, par exemple, que dans certains cas on ne constate pas de lien direct entre l'arrêt irréversible du cerveau et la désintégration du corps car des individus déclarés en état de «mort cérébrale» ont continué à vivre pendant des mois, voire des années. Cela prouverait que l'unité du corps ne dépend pas d'un seul organe, mais plutôt de l'interaction mutuelle de ses parties.¹

Aujourd'hui, le débat sur la mort cérébrale revient au devant de la scène dans les débats bioéthiques et oppose passionnément les uns aux autres. Il est difficile de prévoir comment cette controverse va évoluer dans les années à venir et quel sera son impact sur la pratique des transplantations d'organes. Sur le plan théorique on peut même se demander si ce débat pourra vraiment être résolu un jour. Car, de même que la question relative à l'instant où la vie commence, celle concernant sa fin ne semble pas se prêter à une détermination très précise. La mort ne relève-t-elle pas de l'inexprimable, de ce qui échappe à toute expérience directe? L'instant mortel n'est-il pas hors catégories?²

Correspondance

Dr. Roberto Andorno
Rechtswissenschaftliches Institut
Universität Zürich
Rämistrasse 74 / 65
CH-8001 Zürich

E-mail: roberto.andorno[at]uzh.ch

- 1 Alan Shewmon, «The brain and somatic integration: insights into the standard biological rationale for equating 'brain death' with death», *Journal of Medicine and Philosophy*, 2001, vol. 25, n° 5, p. 457.
- 2 Cf. Vladimir Jankélévitch, *La mort*, Paris, Flammarion, 1977, p. 227 et s.